

Quelques actualités

45 nouveaux points tri à venir

En raison du geste de tri qui stagne en France, Eco-Emballages réfléchit à de meilleurs systèmes et souhaite développer le tri comme il se pratique sur le territoire du SIETOM, c'est à dire en apport volontaire et en séparant les déchets fibreux (papiers et emballages en carton) des déchets non fibreux (bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques). Ce modèle est le plus économique et les performances sont similaires à une collecte en porte à porte. Eco-emballages va donc aider le SIETOM à améliorer ses performances en finançant 23 nouveaux points tri sur 45 qui seront implantés sur une zone pilote qui couvre les Communautés de communes du Pays Tarusate, du Cap de Gascogne, d'Hagetmau Communes Unies et du Tursan.

Les premières implantations ont débutées en cette fin d'année et les derniers points tri verront le jour dans le courant du premier trimestre. Une campagne de sensibilisation accompagnera chaque nouvelle implantation.



Un parrainage pour l'emploi

En 2016, le SIETOM a parrainé un groupe de jeunes en difficulté d'insertion dans le cadre du dispositif "Garantie jeunes" de la Mission locale des Landes. Il s'agit d'un contrat d'engagement d'une durée d'1 an conclu entre des jeunes et la Mission locale.

Ce dispositif, lancé par le gouvernement en 2013, vise les personnes de 18 à 25 ans déscolarisées et sans emploi, dans une situation de précarité ou d'isolement social et familial. Il s'agit de les accompagner sur plusieurs mois dans un parcours d'insertion professionnelle. Le SIETOM, premier employeur public à occuper ce rôle "de parrain", a guidé un groupe de 11 jeunes en les aidant à se préparer au monde de l'entreprise via

un accompagnement collectif ayant pour but la construction d'un projet professionnel individuel. Plusieurs rendez-vous ont ainsi eu lieu avec les jeunes afin de leur présenter la structure, de travailler sur leurs CV et lettres de motivation et de leur faire passer des simulations d'embauche. Une visite des installations du SIETOM à Caupenne a aussi été organisée afin de leur présenter les différents métiers qui gravitent autour des déchets avec une rencontre des référents de chaque métier.

Un trophée pour le verre

Pour améliorer le tri du verre, le SIETOM a lancé un concours auprès de ses communes adhérentes. Ce trophée récompensera les communes dont les statistiques de collecte sur une période de 6 mois identifieront le meilleur ratio de verre collecté par usager, la meilleure évolution du ratio de collecte en comparaison des 6 mois précédents et la meilleure action de communication engagée. L'annonce des résultats sera réalisée au mois de juin 2017 avec une remise officielle des trophées en verre soufflé aux communes méritantes. Outre un diplôme et un trophée remis en jeu chaque année, des cabas de tri seront offerts à tous les foyers des communes lauréates.

Les communes engagées sont : Audignon, Bégaar, Garrey, Gaujacq, Horsarrieu, Lacajunte, Louer, Misson, Montaut, Onard, Ossages, Ozourt, Pontonx-sur-Adour, Souprosse, Tartas et Villenave.



Du compost normé à 3€ la tonne

Le SIETOM de Chalosse vend du compost normé NFU 44-051 issu de son unité de valorisation organique au prix de 3€ la tonne. Il est analysé par un laboratoire indépendant et les résultats d'analyse sont à la disposition des demandeurs. Il convient pour les cultures classiques tels que le maïs, le tournesol et le blé. Le SIETOM assure gratuitement le chargement sans quantité limitée.

La CUMA départementale propose également un épandage à 4€ la tonne. Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

Déchets des manifestations

Depuis l'été 2015, le SIETOM met à disposition des communes et des associations des conteneurs pour faciliter le tri lors des manifestations. 2 formules sont proposées, une "multi bars" pour les communes ayant plusieurs débits de boisson et une "mono bar" pour celles qui n'en ont qu'un seul.

En 2016, le bilan est très positif puisque 86 communes sur 123 ont utilisé un des 2 dispositifs, soit 27 de plus qu'en 2015.

Nos partenaires :



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40 250 Caupenne
Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr



la Tribune du SIETOM

pour en savoir plus sur les déchets

Janvier 2017 - n° 8

C'est ensemble que nous y arriverons



Une nouvelle année vient de s'achever avec ses satisfactions et ses déceptions. Malgré tout, nous continuons à garder le cap que nous nous sommes fixés en regardant vers l'avenir. Nous souhaitons vous encourager, vous les trieurs, à trier encore plus et mieux parce que nous sommes tous conscients des effets positifs lorsque nous adoptons une attitude responsable vis à vis de nos déchets. Et vous, les non trieurs, nous voulons vous convaincre qu'il n'y a pas de petit geste et que chaque geste est important. C'est en répétant nos messages en faveur du tri que nous arriverons à éveiller les consciences, à améliorer le recyclage et à en retirer des bénéfices et toute la satisfaction qui va avec.

2017 sera je l'espère une année décisive qui nous permettra d'atteindre nos objectifs. Pour ce faire, nous allons implanter 45 nouveaux points tri sur une zone pilote qui couvrira les communautés de communes de Tartas, Saint-Sever, Hagetmau et Geaune. Nous serons accompagnés par Eco-Emballages qui financera la moitié de ces équipements et nous aurons une grande phase de mobilisation et de sensibilisation pour vous inviter à vous engager en faveur du tri. Bien évidemment, nous n'oublions pas le reste de notre territoire qui sera lui aussi équipé de futurs points tri après cette phase de test. Tous ces équipements supplémentaires doivent nous permettre de faire adhérer de nouveaux trieurs pour tendre vers plus de recyclage et agir pour notre planète. Parce que chaque geste compte.

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser nos déchetteries. Cette affluence est un signe positif qui va dans le bon sens et je m'en réjouis. De fait, nous souhaitons mobiliser davantage de moyens sur ces espaces pour améliorer votre sécurité, rénover notre signalétique et approfondir le tri. Sur ce dernier point, je vous invite à utiliser les nouveaux caissons réemploi mis en place dans 5 nouvelles déchetteries qui permettent à Landes Partage de maintenir 8 emplois d'insertion sur leur recyclerie d'Hagetmau. Parce que chaque geste compte.

Je suis certaine qu'ensemble nous pouvons relever de nombreux défis parce que tout le monde est d'accord pour dire que le tri est important pour l'environnement. Et cela commence par le tri des textiles car beaucoup se retrouvent encore dans les poubelles et gênent considérablement le traitement dans notre unité de valorisation organique. C'est ensemble que nous y arriverons.

Je vous souhaite une très bonne année 2017.

Odile Lafitte - Présidente du SIETOM

Les bons réflexes tri

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2ème VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures même USÉS ou DECHIRÉS

Où déposer ses TLC ?

Dans un conteneur portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

* TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

Comment bien trier ?

Ne pas déposer d'articles HUMIDES

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

100% REUTILISATION / RECYCLAGE

Responsable de la publication : Madame Odile LAFITTE
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
Tirage : 32 800 exemplaires



Bien comprendre les logos

De nombreux logos se trouvent sur les emballages, mais tous ne signifient pas que l'emballage se recycle. Petit tour d'horizon de ces différents logos. Sur fond vert, les logos qui indiquent que votre emballage peut être recyclé.



Le point vert

Il ne signifie en aucun cas qu'un emballage est recyclable. Ce logo précise que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et à la valorisation des emballages. Les fonds ainsi obtenus par Eco-Emballages servent à la mise en place de la collecte sélective.



Tri man

Ce symbole signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié. Il devrait théoriquement être apposé obligatoirement sur tous les emballages et produits recyclables depuis le 1er janvier 2015.



Info tri point vert

Pour faciliter le geste de tri, Eco-emballages a adopté ce nouveau visuel qui est plus aisé à comprendre et facile à repérer. Ce nouvel étiquetage rappelle les consignes de tri en précisant ce qui doit être jeté (films plastiques, barquettes, etc...) et ce qui doit être trié.



Tidy man

Ce symbole rappelle une règle de bon sens, à savoir simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.



Poubelle barrée

Ce symbole indique que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. Il doit être collecté par une filière spécifique. On le trouve notamment sur les ampoules et les appareils électriques.



La boucle de Moebius

Triangle constitué de trois flèches épaisses torsadées, la boucle de Moebius est le symbole international du recyclage. Accompagnée d'un pourcentage, elle indique que le produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés. Sans mention d'un pourcentage, elle signifie simplement que le produit est recyclable.



Le logo "acier recyclable"

Il se trouve sur les produits concernés. **ACIER RECYCLABLE** Il permet de distinguer les produits en acier de ceux fabriqués en aluminium. Vous pouvez également vérifier la composition de votre canette ou de votre bombe aérosol en utilisant un aimant !



Logo aluminium

Ce symbole signifie que l'emballage ou le produit contient de l'aluminium qui peut être recyclé.



Symbole précisant la matière plastique qui compose l'emballage.

Les plus communs sont les plastiques (1 à 6) mais il en existe une trentaine. **PET** Aujourd'hui, nous trions uniquement les n°1 et 2 qui correspondent aux bouteilles et flacons en plastique.

- N° 1 : PET (bouteille d'eau)
- N° 2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing)
- N° 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)
- N° 4 : PELD (film d'emballage)
- N° 5 : Polypropylène (bouchons)
- N° 6 : Polystyrène (tableau de bord)



Logo PEFC

PEFC signifie Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Ce logo signifie que le produit ou l'emballage est issu de forêts durablement gérées.



Logo FSC

Le Forest Stewardship Council est un label environnemental, qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures censées garantir la gestion durable des forêts.



NF Environnement

Créé sous l'impulsion des pouvoirs publics, NF-Environnement est la marque de reconnaissance officielle de la qualité écologique des produits. Elle garantit que les produits qui la portent réduisent leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie tout en conservant leur qualité d'usage.

Du nouveau en déchetteries

Les radiographies récupérées

Le SIETOM a mis en place dans le courant de l'été des caisses dans ses 12 déchetteries pour récupérer les anciennes radiographies. Elles doivent être déposées sans papiers, sans pochettes ni enveloppes et sont ensuite collectées par l'entreprise Rhône-Alpes Argent pour être recyclées.

2 nouvelles bennes pour la collecte du mobilier ...

Le Programme Éco-mobilier réunit les distributeurs et les fabricants Français de mobilier, les collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les industriels de la collecte et du recyclage.

Le SIETOM de Chalosse a adhéré à ce Programme et déploie 2 bennes mobilier chaque année sur 2 déchetteries. Tartas et Rion-des-Landes ont été équipés en 2015 et cette année c'est Pontonx-sur-Adour et Poyartin qui l'ont été. Ce sont tous les meubles usagés ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau. Ils sont ensuite recyclés ou valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



... et 2 pour séparer les matelas

Le Programme Eco-mobilier a lancé une expérience jusqu'au 31 décembre 2016 sur la collecte des matelas et articles de literie. Ainsi, depuis le 22 août, les déchetteries de Rion-des-Landes et Tartas sont équipées d'une benne "matelas". L'objectif étant d'assurer une meilleure valorisation de ces déchets. Un bilan de l'expérimentation sera fait en 2017. Les articles pouvant être jetés dans cette benne sont : les matelas, tous types d'oreillers et coussins, les couvertes et duvets et les sacs de couchage.



Une signalétique renouée

Le SIETOM a entrepris de rénover la signalétique sur ses déchetteries. Ainsi, les panneaux d'entrée ont tous été changés pour rappeler les horaires d'ouverture, les déchets acceptés et refusés et quelques règles de sécurité. Des visuels vont également être installés autour des box des déchets électriques et sur les quais selon un programme pluriannuel.

5 nouveaux caissons pour les déchets réemployables

Depuis le début de l'année 2016, Landes Partage a ouvert une recyclerie à Hagetmau qui accueille différents objets pour les trier, les réparer si besoin ou les démonter pour les valoriser par le réemploi. Les objets sont ensuite revendus et les pièces détachées recyclées.

Si vous avez des objets qui peuvent encore servir et être réemployés, vous pouvez les donner de 3 façons :

- Les amener sur le site d'Hagetmau directement (Chemin de Bellegarde). Ils seront triés sur place puis mis en vente.
- Faire appel à Landes Partage pour venir à votre domicile.
- Les déposer dans un caisson réemploi sur les déchetteries du SIETOM. En début d'année, ont été équipées les déchetteries d'Hagetmau, Rion-des-Landes, Saint-Sever et Tartas et depuis le mois de novembre ce sont celles d'Amou, Geaune, Pontonx-sur-Adour, Pouillon et Poyartin de l'être. Les déchetteries restantes seront équipées en 2018.

Rappel des horaires d'ouverture de la recyclerie :

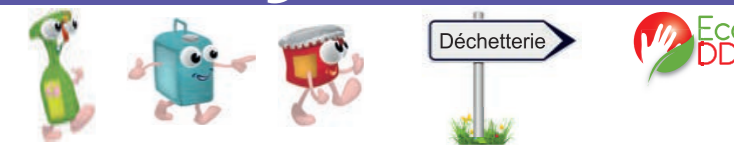
Dons : Mardi au samedi : 9h - 13h / 14h - 17h

Magasin : Mardi au samedi : 10h - 13h / 14h - 17h



Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !



Les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont à apporter en déchetterie



Vous déposez vos produits dans la caissette dédiée et c'est le gardien qui fait le tri dans le conteneur. Pour rappel, les produits des professionnels sont interdits.